

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 30 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le trente Avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la Présidence de Monsieur DELATTRE Jean-François, Maire, et sur convocation du 25 Avril 2014 affichée le jour même.

Sont présents : Messieurs DELATTRE – REGNIER – STIEVENARD – LECOMTE - LESTOILLE – WALLEZ – MARTINACHE – NUTTIN – FLAMENT – BOULANGER – COCQUELET – GIERCZYNSKI

Mesdames LEMOINE – MORELLE C. – DAVOINE – MORELLE M.J. – ZAWIEJA – LEMAIRE – ROCCI – DETEMMERMAN – PLOUCHART – PAGANA.

Absent : Madame MAJCHRZAK (Excusée, Procuration à Madame MORELLE C.)

Monsieur STIEVENARD Francis est Secrétaire de Séance.

#### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Les élus de la liste « Haspriens Evoluons » demandent qu'une précision soit apportée au point relatif à la nomination des membres chargés d'animer les commissions communales.

Adopté à l'unanimité.

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Après exposé et délibéré, (par 21 voix pour, contre 2, les élus de la liste "Haspres Pour Tous" ayant souhaité baisser ces taux, compte tenu de l'augmentation annuelle des bases) le Conseil Municipal décide, de ne pas changer les taux d'imposition pour l'année 2014. A savoir :

Taxe d'habitation.....	15,62 %
Foncier bâti.....	21,09 %
Foncier non bâti.....	66,82 %

pour un produit de 630 005,00 €uros.

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de la Commune de l'année 2014, établi suivant le plan comptable M14. Il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

A la Section de Fonctionnement :	3 217 757,79 Euro
A la Section d'Investissement :	1 989 501,79 Euro

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver, au niveau du chapitre, ce projet de Budget présenté, y compris, les différents programmes de travaux

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

qu'il comporte. L'enveloppe financière attribuée aux écoles publiques de Haspres pour les fournitures scolaires est d'un montant de 45,00 € par élève.

Le détail des participations communales figurant à l'article 6554 « Contributions aux organismes de regroupement » est le suivant :

Synd. Int. Gestion Centre Vacances (S.I.G.C.V.G.)	Participation communale 2014 :	57 700,00
Synd. Intercommunal Assainissement (S.I.A.D.H.N.)	Participation communale 2014 :	29 700,00
Synd. Mixte Bassin de la Selle (S.M.B.S.)	Participation communale 2014 :	14 900,00

### VOTE DES SUBVENTIONS – ANNEE 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer pour l'année 2014 les subventions suivantes, dont les crédits nécessaires ont été votés, ce jour, au Budget Primitif 2014 :

Association d'Intervention aux Démunis par l'Entraide et la Réception (AIDER) - Avesnes – Haspres- Noyelles	370,00 €
Comité d'Aide aux Jeunes de Haspres (C.A.J.H.)	45 000,00 €
Association Arts et Loisirs de Haspres	10 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saulzoir-Haspres	50,00 €
Amicale des Anciens Combattants d'Algérie – Tunisie – Maroc	
Section d'Haspres	405,00 €
Club du 3 <sup>ème</sup> Age et Invalides d'Haspres	675,00 €
Club du 3 <sup>ème</sup> Age et Invalides d'Haspres (supplément)	285,00 €
Club des Pitchounes	865,00 €
Club Laïque de Gymnastique d'Entretien de Haspres	300,00 €
Club d'Entretien et de Musculation	900,00 €
Collège Emile Littré – Douchy-les-Mines	150,00 €
Coopérative scolaire maternelle de Haspres	1 000,00 €
Coopérative scolaire primaire de Haspres	1 800,00 €
Croix Rouge Française – Denain	50,00 €
Cyclo Club Hasprien	600,00 €
Association Des Donneurs de Sang Bénévoles du Valenciennois	415,00 €
La Fanfare Municipale de Haspres	5 500,00 €
Association agréée La Gaule Hasprieuse pour la pêche et la protection du milieu aquatique	1 275,00 €
Les Amis de St Hubert (chasse)	100,00 €
Association Moments de Danse	200,00 €
Association Scrapbooking	500,00 €
Association Haspres Athlétique Club 59 (H.A.C.)	2 900,00 €
Maison de la Famille du Valenciennois	100,00 €
Association Sporting Club d'Haspres	1 038,00 €
Secours Catholique	50,00 €
Association Les Archers St Hugues de Haspres	1 586,00 €
Association Volley-Ball de Haspres	2 500,00 €
Football Club Hasprien	3 000,00 €
Association Les Vétérans de l' U.S.H.	300,00 €

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cat's Line Dancers	200,00 €
Association Union Sportive du Tennis de Table de Haspres	500,00 €
Association des Jardiniers de France	80,00 €
Les Couleurs Haspriennes	200,00 €
Chambre des Métiers du Nord (C.F.A.)	280,00 €
Comité Amiante Prévenir et Réparer	150,00 €
Amicale des Secrétaires de Mairie du Canton de Bouchain	50,00 €
Institut de Recherches sur le Cancer de Lille	40,00 €
Vélo Club de Denain	1 437,00 €
Amicale du Lycée Kastler Denain	100,00 €
Syndicat Intercommunal de Gestion du L.E.P. Horticole de Raismes	100,00 €
Réserve (reste à répartir)	949,00 €
C.C.A.S. de Haspres	19 715,00 €

Il est précisé que les Conseillers Municipaux qui sont membres d'un bureau d'association, n'ont pas pris part au débat et au vote pour l'association concernée :

Monsieur REGNIER Jean-Luc pour l'Association « Fanfare Municipale »  
Madame MORELLE Christiane pour l'Association « Scrapbooking »  
Madame MORELLE Christiane pour l'Association « Club d'Entretien et de Musculation »  
Madame MORELLE Christiane pour l'Association « AIDER »  
Madame DAVOINE Irène pour l'Association « Arts et Loisirs »  
Madame ZAWIEJA Annie pour l'Association « Arts et Loisirs »  
Monsieur LECOMTE José pour l'Association « Sporting Club d'Haspres »  
Monsieur LECOMTE José pour l'Association « Comité d'Aide aux Jeunes de Haspres C.A.J.H.)  
Mademoiselle PLOUCHART Sylvie pour l'Association « Volley-Ball »  
Madame MORELLE Marie-José pour l'Association « Des Donneurs de Sang Bénévoles du Valenciennois »  
Monsieur NUTTIN Didier pour l'Association « Jardiniers de France »  
Monsieur MARTINACHE Yves pour l'Association « Club du 3<sup>ème</sup> Age et Invalides d'Haspres »  
Madame LEMAIRE Françoise pour l'Association « Club Laïque de Gymnastique d'Entretien de Haspres »

*Départ de Mme ZAWIEJA*

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ANNEXE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES DE L'ANNEE 2014**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de Budget Primitif du Service Annexe Extérieur des Pompes Funébres de l'année 2014 élaboré suivant le plan comptable M4. Il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

A la Section d'Exploitation	5 717,51 €
A la Section d'Investissement	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver, au niveau du chapitre, ce projet de Budget présenté.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ANNEXE DE LOTISSEMENT COMMUNAL « LES HAUTS DE FLEURY » DE L'ANNEE 2014**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de Budget Primitif du lotissement de l'année 2014 élaboré suivant le plan comptable M14. Il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

A la Section de Fonctionnement :	50 383,33 Euro
A la Section d'Investissement :	0,00 Euro

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver, au niveau du chapitre, ce projet de Budget présenté, ainsi que l'octroi de la subvention exceptionnelle d'équilibre.

### **CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT COMMUNAL « LES HAUTS DE FLEURY » - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUILIBRE**

Le Maire rappelle à l'Assemblée, qu'un budget annexe a été créé spécifiquement pour l'opération de lotissement dénommée « Les Hauts de Fleury ».

Il expose que l'ensemble des travaux ont été réalisés, que tous les terrains ont été vendus et que toutes les participations ont été versées. L'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant à cette opération ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe. Ce budget n'a donc plus lieu d'exister.

Le solde du service annexe du lotissement communal se traduit par un déficit d'investissement cumulé, constaté au Compte Administratif de l'année 2013, d'un montant de 50 383,33 Euro. Les fouilles archéologiques préventives ont allongé le délai d'exécution des travaux, et une révision du marché a donc été nécessaire et obligatoire. De plus, l'Etat n'a pris en charge que partiellement le coût des travaux de la fouille archéologique, alors que le remboursement devait être intégral ; ces éléments non prévisibles à l'origine ont impacté fortement le résultat du budget annexe. Le projet initial étant d'équilibrer ce budget il s'est traduit au final par le déficit que l'on connaît aujourd'hui.

Il est donc proposé la prise en charge dudit déficit sur le budget principal 2014 de la Ville, afin de pouvoir clore ce budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de clore le budget annexe de lotissement pour l'opération dénommée « Les Hauts de Fleury ».
- Décide la prise en charge par la Ville du déficit constaté de ce service annexe de lotissement communal, d'un montant de 50 383,33 Euro, dont les crédits nécessaires ont été votés, ce jour, au budget primitif principal au compte 6521.
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et le charge de signer toutes les pièces afférentes à cette clôture.
- Dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la T.V.A.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SINISTRE DU 04/10/2013 – REMBOURSEMENT DES DOMMAGES**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, que suite à un sinistre survenu le 04 Octobre 2013, des panneaux de signalisation ont été endommagés. Le Service Justice propose un classement sous condition, soit une indemnisation par les auteurs des dégradations de 285,36 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter cette indemnisation proposée par le Service Justice. Vu le faible montant, et étant donné que la facture de réparation a été imputée à un article de la section de fonctionnement, cette recette sera imputée à l'article 7788 du Budget Communal.

### **CONTRAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES « EMPLOIS D'AVENIR »**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, que le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la Collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation ...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi.

Il propose d'en discuter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer une convention avec l'Etat d'une durée de 36 mois et de passer, pour cette durée, un contrat dans le cadre du dispositif des Emplois d'Avenir. Le salarié sera affecté au service technique d'entretien de la voirie communale, des bâtiments communaux et du nettoyage en général (agent polyvalent des services techniques) et aussi au service de l'animation de la restauration scolaire et de l'accueil / garderie scolaire (animateur périscolaire) en fonction des besoins du service. La durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures et la rémunération sera calculée sur la base du S.M.I.C. horaire en vigueur.

Il charge Monsieur le Maire de signer les pièces et contrats qui en découlent. Il décide de prévoir à cette fin, les crédits nécessaires aux différents budgets chaque année.

### **CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'il y a lieu de désigner pour la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs, seize personnes susceptibles d'être « Commissaire titulaire » et seize personnes susceptibles d'être « Commissaire suppléant » et dont une dans chaque catégorie, ne doit pas habiter la Commune.

Après délibéré, les listes sont arrêtées comme suit :

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### LISTE POUR TITULAIRES :

Monsieur SORRIAUX Jean  
Monsieur DELIEGE Daniel  
Monsieur PREVOT Didier  
Madame DUFOUR Annie  
Monsieur LEMAIRE Jean-Pierre  
Monsieur MOREAU Domitien  
Monsieur MAROUZE Louis  
Monsieur DAGNIAUX André  
Madame PLOUCHART Fernande  
Madame DELBARRE Danièle  
Monsieur L'ECLUSE Marie-Jean-Philippe  
Monsieur TAISNE Yvon  
Monsieur GUIDEZ Jacques  
Monsieur VALLEE Christian  
Madame DUEZ Anne-Marie  
Monsieur DHAUSSY Hervé  
(Douchy-les-Mines)

### LISTE POUR SUPPLEANTS :

Madame DELATTRE Huguette  
Monsieur WAELKENS Robert  
Monsieur MALMENDIER Robert  
Monsieur MORELLE Guy  
Monsieur SAUVAL Henri  
Madame GARY Laurette  
Monsieur MORELLE Pierre  
Madame DEWAILLY Marie-Thérèse  
Monsieur MORELLE Francis  
Madame PLICHON Eliane  
Monsieur LERICHE Jean-Pierre  
Madame SAUVAL Paulette  
Monsieur DISLAIRE Emile  
Madame DELIEGE Monique  
Monsieur LAIGLE Fernand  
Monsieur COGNIAUX Jean-Michel  
(Cambrai)

### DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 11 Avril 2014, le Conseil Municipal a décidé que le nombre de Membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune sera de huit Membres élus et de huit Membres nommés par le Maire. Il expose qu'il y a lieu de désigner les Conseillers Municipaux admis à y siéger. Conformément à l'article R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est constaté qu'une liste de huit candidats a été déposée.

Après délibéré et vote, sont désignés à l'unanimité, les huit Conseillers Municipaux suivants, pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune :

- Madame MORELLE Christiane
- Monsieur REGNIER Jean-Luc
- Madame LEMOINE Chantal
- Madame LEMAIRE Françoise
- Madame ZAWIEJA Annie
- Monsieur MARTINACHE Yves
- Monsieur BOULANGER Joffrey
- Monsieur COCQUELET Jean-Noël

### NOMINATION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants en qualité de Membres de la Commission d'Appel d'Offres, élus en son sein par le Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée.

Après délibéré et vote, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### - DELEGUES TITULAIRES :

- Monsieur STIEVENARD Francis
- Monsieur LECOMTE José
- Monsieur GIERCZYNSKI Bernard

### - DELEGUES SUPPLEANTS :

- Madame MORELLE Christiane
- Madame MORELLE Marie-José
- Madame PAGANA Laura

### **CONTRAT SPECTACLE**

### **A L'OCCASION DES FESTIVITES « FETE DES MERES – MAI 2014 »**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de contrat, établie à la demande de la Commission des Fêtes par la Société « Jacky et Bruno MARCHAL » à Valenciennes (Nord), pour le spectacle prévu à l'occasion des festivités « Mai 2014 ». Il commente les dispositions du contrat dont le montant s'élève à la somme de 1 450,00 €uro T.T.C. (mille quatre cent cinquante €uros T.T.C.). Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de souscrire au contrat d'engagement pour les festivités « Mai 2014 », proposé par la Société « Jacky et Bruno MARCHAL » à Valenciennes (Nord), dont le montant, s'élève à la somme de 1 450,00 €uro T.T.C (mille quatre cent cinquante €uro).
- Charge Monsieur REGNIER Jean-Luc, Maire-Adjoint, de faire établir et de signer le contrat ci-dessus défini.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.